COMMUNE DE VIELSALM

L'énergie en plus

Plan d'action en faveur du développement durable

PROVINCE DE LUXEMBOURG

PEP'S Lux
L'énergie en + !

Edito

Vielsalm, une Commune soucieuse de son environnement et du climat

Il est difficile, à l'heure actuelle, d'ignorer les changements climatiques.

Nous sommes de plus en plus confrontés à des phénomènes climatiques extrêmes et les déséquilibres des milieux naturels sont une réalité.

Nous devons, chacun à notre échelle, agir pour contrer ce dérèglement climatique.

En tant que Commune soucieuse de son cadre de vie et de ses citoyens, nous avons pris des engagements pour le Climat.

En effet, en travaillant sur sa stratégie « Energie – Climat », notre Commune s'est rendu compte qu'elle avait besoin d'une vision à moyen et long terme.

C'est pourquoi, nous avons adhéré, le 5 octobre 2015, à la Convention des Maires en faveur de l'énergie durable.

Nous nous sommes engagés d'ici 2020, à mettre tout en œuvre pour augmenter de 20 % la production énergie renouvelable, réduire de 20 % les émissions de CO_2 et la consommation énergétique. Nous sommes en bonne voie pour atteindre ces objectifs et nous aspirons à la neutralité énergétique pour l'horizon 2050.

Par cette adhésion, nous souhaitons prendre nos responsabilités en termes d'émissions de gaz à effet de serre, en étant un exemple par rapport à la diminution de nos propres émissions (bâtiments communaux et véhicules « plus propres »).

Il s'agit également d'initier un processus plus large au niveau des différents acteurs de notre Commune et ainsi tenter d'atteindre des objectifs ambitieux.

Nous sommes réellement tenus à une obligation de moyens et pour y arriver, nous devons mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour atteindre l'objectif fixé de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

C'est avec le soutien de la Cellule de Développement Durable de la Province de Luxembourg, que nous avons d'abord dressé un inventaire des émissions territoriales.

Cette cellule nous a ensuite aidé à réaliser un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (PAED).

Ce plan reprend des projets raisonnables à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

Il va de soi que nous ne pourrons pas atteindre ces objectifs sans vous !

Le moindre geste compte et c'est maintenant que tout se joue…

Nous devons toutes et tous agir à notre niveau.

Cette collaboration entre tous les acteurs doit pouvoir faire vivre la transition vers une société plus durable, plus équitable, plus respectueuse, plus conviviale, localement et globalement.

L'ambition est à présent de mobiliser, d'informer et d'avancer ensemble pour étoffer notre plan d'actions.

Merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent déjà aujourd'hui à un meilleur avenir de notre planète.

Je tiens à remercier la Province de Luxembourg pour son dynamisme et pour son aide apportée tout le long de ce projet.

Votre Bourgmestre,

Elie Deblire,

Savoir où nous en sommes

La plus grosse partie des émissions de CO_2 est imputable **au logement**, qui représente à lui-seul **47% de ces dernières**. Un pourcentage qui monte à 80% si on ajoute **le transport**, responsable de **33% du total des émissions**. On peut faire un parallèle avec les produits pétroliers qui représentent 87,5% de notre consommation énergétique.

On peut ainsi estimer que, en 2006, ce sont environ **19.731.000 €** qui ont été dépensés pour la consommation énergétique au niveau du territoire communal, lesquels auraient pu dès lors être économisés grâce à la mise en place de projets de rationalisation énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Depuis 2006, les émissions annuelles de CO_2 du territoire communal ont déjà été réduites de **5.976,38 tonnes** grâce à des **actions communales** (gestion de l'éclairage public, remplacement de chaudières, participation financière dans les projets d'implantation des parcs éoliens Idelux), au développement de **l'énergie solaire** (photovoltaïque et thermique) et aux **travaux de rénovation menés par les citoyens** sur leur habitation.

Malgré les réductions de consommation observées dans le bilan énergétique 2012, en raison de tarifs énergétiques plus élevés (crise de 2008), la facture énergétique en 2012 s'élève à

26.500.000 €.

Rejet de CO_2 de la commune

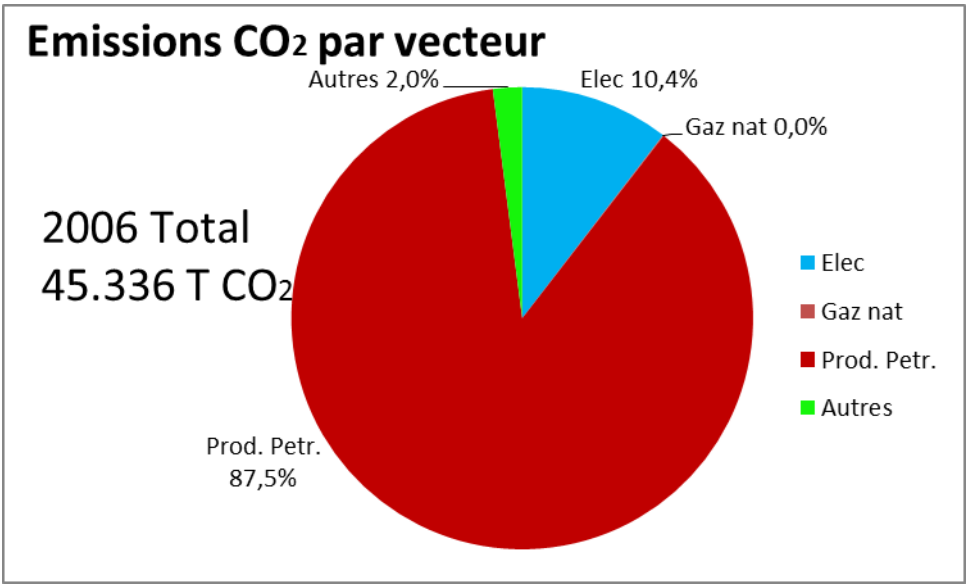

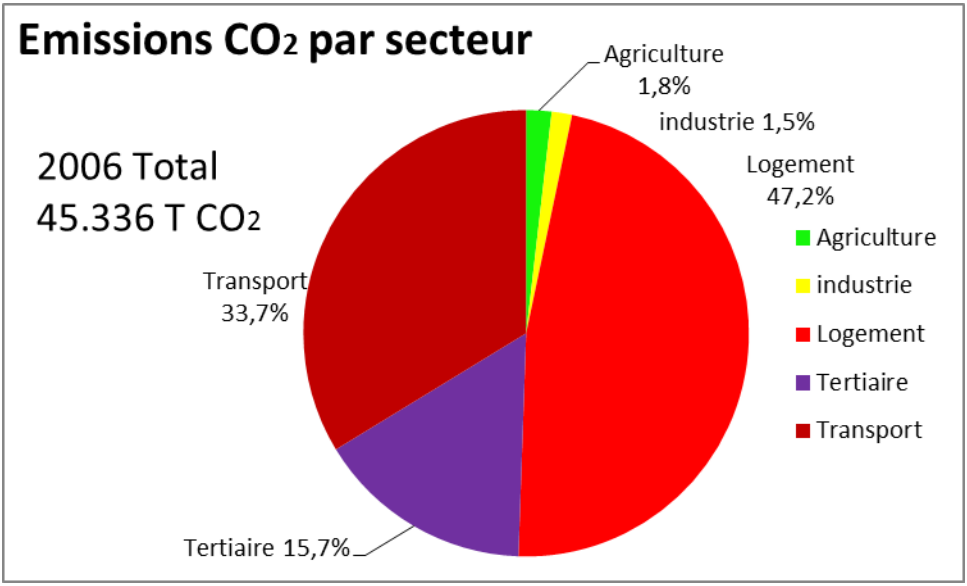

Opportunités au niveau local

La commune de **Vielsalm** regorge de potentiels d'économie d'énergie :

- **Les habitations** : souvent anciennes, elles sont peu iso-lées, voire pas du tout. Des travaux de rénovation per-mettraient de réduire l'empreinte écologique de ces bâ-timents, tout en permettant aux habitants d'économiser in fine sur leurs factures énergétiques.

- **Adapter les comportements** au quotidien engendre-raient également une économie de l'énergie et une ré-duction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2)

- **Le transport** : avoir recours aux transports en commun ou au covoiturage permettrait de diminuer son em-preinte écologique. En ce sens, la commune a mis place un service Proxibus, lequel offre aux habitants la possi-bilité de se déplacer vers des villes ou villages alentours et assure également une ligne régulière pour les éco-liers.

- Exploitation **d'énergies renouvelables** grâce aux res-sources locales.

Si la commune venait à exploiter chaque potentiel, elle pourrait générer **105 % de l'énergie qu'elle consomme actuellement**.

Un territoire à énergie positive, vous avez dit ?

Potentiel en énergies renouvelables

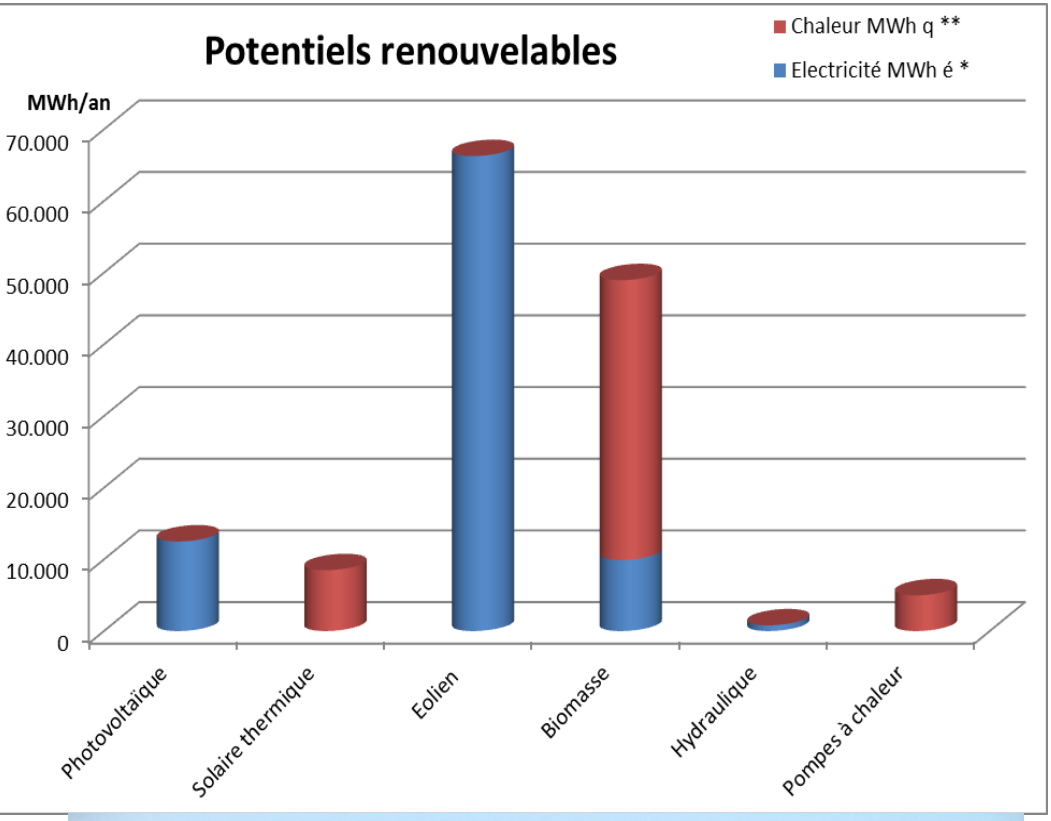

Territoire à énergie positive

Au-delà de l'objectif 2020, la commune de Vielsalm désire viser **la neutralité énergétique à l'horizon 2050** pour assurer le développement socio-économique de son territoire.

Elle s'inscrit pour cela dans la dynamique des **Territoires à Energie positive** qui a pour objectif de réduire les besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

Cette vision ambitieuse n'est cependant atteignable que si l'ensemble des parties prenantes s'approprie la démarche pour mettre en œuvre ses projets de territoire.

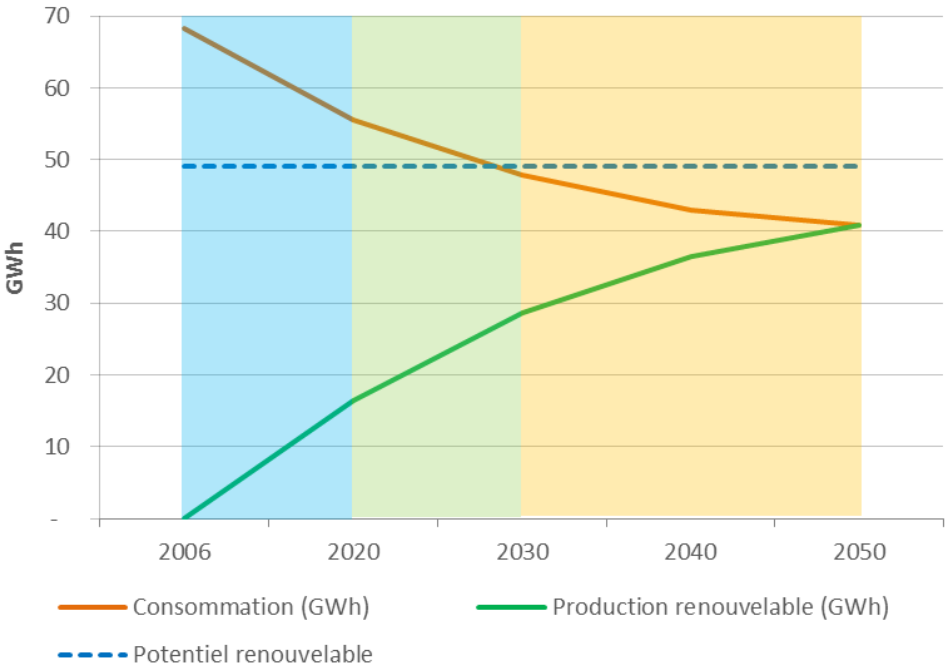

L'objectif 2020

Une stratégie énergétique doit tenir compte des grands enjeux et du potentiel du territoire.

Partant de l'importance du secteur du logement dans le bilan CO_2 , l'accent a été mis sur la **rénovation de l'habitat.**

Les autres secteurs sont également mobilisés au travers de projets de **rationalisation énergétique** ou de **production d'énergie renouvelable**.

Notons surtout que la réussite du plan dépendra de la **participation de tous** tant au niveau de son élaboration que de sa mise en œuvre. Le plan ne doit donc pas être considéré comme une stratégie figée. Il devra en effet pouvoir **évoluer en fonction des nouvelles opportunités et des projets que les habitants de Vielsalm apporteraient.**

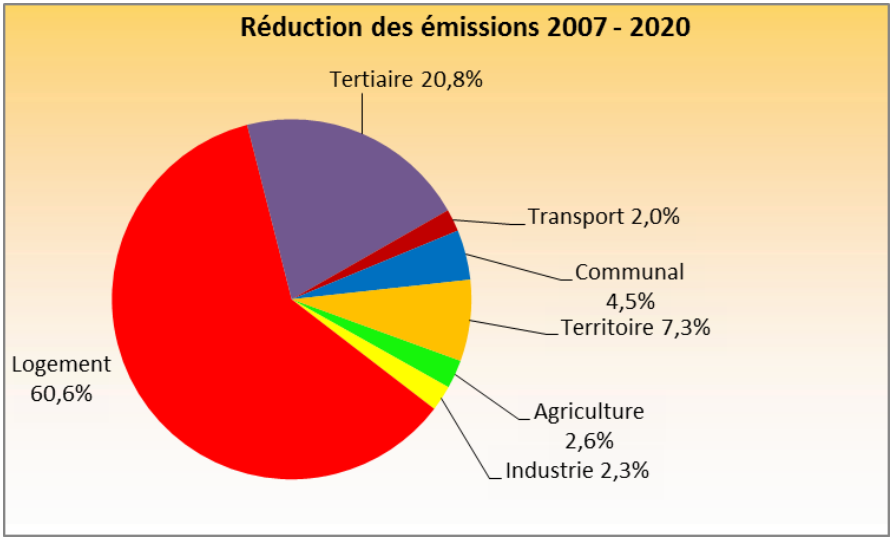

Logements

Les initiatives communales et provinciales visant à inciter les citoyens à s'inscrire dans la démarche sont nombreuses dans le plan d'action : engagement d'un **conseiller énergie**, soirées d'information en présence d'experts techniques, formation d'**Eco-guides**, guichet énergie communal, **appel à candidatures** « Un coach pour mon toit », mise en place d'une **plateforme provinciale de rénovation** de l'habitat, création de centrales….

Bien sûr, elles ne permettront pas à elles seules d'atteindre les objectifs ambitieux repris dans le tableau ci-dessous. L'idée est ici d'initier sur le territoire communal une **dynamique vertueuse** dont l'ensemble des citoyens peut devenir acteur.

Actions Vielsalm **logements**	Tonnes de CO_2 par an
Réduction de 10 % de la consommation grâce aux actions de 200 ménages (changement de vecteur…)	793,6
Sensibilisation du grand public aux URE - chaleur	68,4
Installation de panneaux photovoltaiques et solaires	1135
Travaux de rénovation résidence Grand-Halleux, logements sociaux Cahay, bâtiments Hautes Ardennes…	266,1
Chaudières à condensation, pompes à chaleur air-eau…	173,4
Eclairage économique et équipements peu énergivores	25,4
Installation de panneaux photovoltaïques et de pan-	62,1
Réduction de la consommation des logements (travaux d'isolation, toitures, murs, changement de châssis et	4684,1
Total	7146

Agriculture

Le secteur de l'agriculture regorge lui-aussi de possibilités, dont la création de **biométhane**. Certains bâtiments pourraient également être équipés de **panneaux photovoltaïques** pour couvrir leurs besoins énergétiques.

Les agriculteurs pourraient, sur base volontaire, réaliser un audit de leurs performances énergétiques. Ils seraient ensuite accompagnés par des experts afin de réduire leurs émissions de CO_2 à hauteur de 20%.

Actions Vielsalm **agriculture**	Tonnes de CO_2 par an
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles	1536,1
Installation de centrales de production de biogaz et microbiogaz	179,5
Installation de 3 éoliennes de 10 kW à axe vertical et 1 de 30 kW à axe horizontal	130,3
Total	1845,9

Transport

Si la commune de Vielsalm a déjà pris certaines initiatives, l'empreinte écologique du secteur des transports peut encore être réduite.

Objectifs	Tonnes de CO_2 par an
Formation de 10 conducteurs à l'éco-conduite	2,4
Favoriser le covoiturage	131,3
Remplacement de 20 véhicules privés par des électriques	40,1
Installation de bonnes de recharge pour véhicules électriques	0
Véhicules de service électriques et CNG	15,4
Inciter à l'achat de 30 vélos à assistance électrique	7
Total	196,2

Actions communales

La Commune a également un rôle à jouer dans les économies d'énergie et la réduction des émissions de CO_2. De par la gestion de ses bâtiments et en y associant l'ensemble du personnel, la commune peut en effet réduire assez fortement son empreinte écologique. Elle se doit également d'informer les citoyens, les sensibiliser aux problématiques environnementales, les accompagner dans leurs démarches et bien entendu, montrer l'exemple.

Objectifs Vielsalm **actions communales**	Tonnes de CO_2 par an
Concours Ecole 0 Watts	15,7
Valorisation des déchets ménagers (centrale biogaz)	333,9
Travaux d'isolation dans plusieurs bâtiments (caserne Ratz, école de Salmchâteau, Bibliothèque	108,5
Remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires moins énergivores	8,3
Rénovation et cogénération au gaz naturel de la piscine communale	327,8
Mise en service d'un site hydro-électrique sur le lac de Vielsalm	235,7
Installations photovoltaïques	9,9
Total	1039,8

Énergies renouvelables

En s'inscrivant dans une logique de développement durable, la commune de Vielsalm a fait une place aux **énergies renouvelables**. Éoliennes, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur sont autant de potentiels d'énergie renouvelables dont la commune compte bien profiter.

Les énergies renouvelables reprises dans ce plan d'action représentent **21% de la diminution des émissions de CO_2** attendue pour 2020, signe qu'il s'agit d'un vecteur dans lequel il faut investir.

Une dynamique provinciale

Après s'être positionnée en tant que coordinateur territorial de la **Convention des Maires**, la **Province de Luxembourg** a mis en place au travers du projet **PEPS-Lux** un service de soutien aux communes désireuses de s'engager dans la démarche. Outre l'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action, **PEPS-Lux**, c'est aussi :

- Un cadre de mobilisation collectif (identité provinciale, parlement climat citoyen, etc.),
- L'étude et la mise en œuvre de projets collectifs visant l'efficacité énergétique (Un coach pour mon toit, plateforme de rénovation) et la production d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, photovoltaïque)
- Un réseau d'échanges de bonnes pratiques entres communes, citoyens, agriculteurs et entreprises.

Rappel des primes co

La réalisation de certains travaux économiseurs d'énergie vous permet de solliciter des aides communales et régionales.

Primes Région Wallonne

En raison de changements récents ou à venir dans la règlementation de l'octroi de primes régionales, nous vous invitons à joindre votre Conseillère Energie

Pour toute information :

Martine Grognard

Ecopasseuse pour les Communes de Vielsalm et de Stoumont

Conseillère en énergie, en logement et développement durable

080 29 28 28– ecopasseur@vielsalm.be

Permanences à Vielsalm (rue de l'Hôtel de Ville, 5)

le mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Rappel des primes communales

Ces primes sont octroyées moyennant le respect de certaines conditions reprises dans le règlement communal d'aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable. Ce dernier ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site web www.vielsalm.be ou à la maison communale.

Commune de Vielsalm

Primes communales "Energie"

Travaux économiseurs d'énergie		Montant de la prime		Condition d'ancienneté du logement
Isolation thermique du toit (par le demandeur ou un entrepreneur)		2 €/m²	Max : 125 m²	Demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er sept 2008
		Si isolant naturel, 2,5 €/m²		
Isolation thermique des murs (par un entrepreneur)	par l'intérieur	2,4 €/m²	Max : 150 m²	Prime subordonnée à l'octroi de la prime régionale[1]
	par la coulisse	1,8 €/m²		
	par l'extérieur	3,6 €/m²		
Performance énergétique d'un logement neuf	Maison unifamiliale	10 €/unité de $E_w < E_w$ 65 ET K < 30 [(2)]	Max : 500 €	Demande de permis d'urbanisme postérieure au 1er janvier 2016
	Appartement	5 €/unité de $E_w < E_w$ 65 ET K < 30 [(2)]		
Chauffe-eau solaire		250 €		Prime subordonnée à l'octroi de la prime régionale[1]
Réalisation d'un audit énergétique		100 €		Prime subordonnée à l'octroi de la prime régionale[1]

1 Une des conditions d'octroi de la prime régionale est que le logement doit être occupé comme logement depuis au moins 20 ans

2 E_w : niveau de performance énergétique globale du bâtiment (propre à la Wallonie)
K : niveau d'isolation thermique globale du bâtiment

Le montant total perçu par le cumul de la prime régionale, de la prime communale et de toute autre subvention, ne peut excéder 70 % du coût total des travaux TVAc.

Ces primes sont sous réserve de modification. Prenez contact avec l'Ecopasseuse, Mme Grognard, qui pourra vous renseigner au mieux sur les aides dipsonibles en fonctions de vos travaux. Permanence les mardis et mercredis : 080/29 28 28, ecopasseur@vielsalm.be

Je m'engage

Je m'engage en signant la charte **PEP'SLUX plus**

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE — PEP'S Lux L'énergie en + ! — PROVINCE DE LUXEMBOURG

CHARTE + DES TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE

Nous,

	Citoyen		Artiste
	Association de citoyen		Sportif
	Entreprise		Mandataire politique
	Exploitant agricole		Autre

Mettre une croix dans la case appropriée

partageons l'idée

que les groupements de communes peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus, acteurs économiques des questions d'énergie et de changement climatique,
- la mise en œuvre concrète d'actions de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables,
- l'interpellation des pouvoirs publics (au niveau régional, national, européen) et des parties prenantes pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en terme :

- d'économie et de développement local : dépenses évitées, création d'activités et d'emplois locaux,
- social et de démocratie : participation des citoyens, réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques du coût de l'énergie, cohésion sociale et territoriale,
- d'environnement : réduction des impacts locaux et participation à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre,
- d'énergie : sécurité d'approvisionnement, stabilisation du coût de l'énergie, indépendance énergétique, réduction de la demande, maitrise de l'offre, réseau intelligent.

nous engageons dès aujourd'hui et dans la durée

- A aborder l'énergie comme axe prioritaire du développement territorial,
- A considérer l'énergie comme étant une matière précieuse, ne pouvant en aucun cas faire l'objet de gaspillage,
- A étudier et mettre en œuvre, à notre échelle, toutes les formes possibles d'économie d'énergie suivant les règles de son utilisation rationnelle (URE)
- A étudier et mettre en œuvre, à notre échelle, toutes les formes possibles d'économie d'énergie via l'implémentation progressive d'équipements de moins en moins énergivores,
- A contribuer dans la mesure du possible, et sous quelque forme que ce soit, au développement des plans d'actions pour les énergies durables (PAED) mis en place par les autorités locales dans le cadre de l'initiative européenne de la Convention des Maires,
- A encourager, en notre âme et conscience, les projets portés par les pouvoirs locaux impliqués dans l'initiative européenne de la Convention des Maires,

la charte PEP'SLux

Et plus particulièrement,
A envisager les investissements nécessaires pour faire d'un lieu de vie / de travail à énergie positive.

	mon logement
	mes locaux associatifs, sportifs, etc.
	mon entreprise
	mon exploitation agricole
	autres

Mettre une croix dans la case appropriée

Renseignements complémentaires quant aux investissements pressentis

Type d'énergie renouvelable*	Production d'énergie en kWh**	Montant de l'investissement**

* p.ex. photovoltaïque - ** estimation

Nom du signataire / organisme

Qualité du signataire

Date

Je signe la charte PEP'SLUX sur:

http://www.pepslux.be/index.php/adhesions

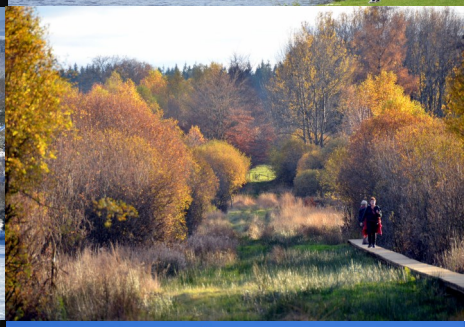

PROVINCE DE LUXEMBOURG

PEP'S Lux
L'énergie en + !